

Aux parents d'élèves de la 1ère à la 7ème HarmoS

Châtel-St-Denis, le 30 janvier 2023/sa

Accueil extrascolaire - Inscription 2023-2024

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Comme vous le savez certainement déjà, la Commune de Châtel-St-Denis propose un service d'accueil extrascolaire. Dès la prochaine rentrée scolaire, tous les enfants se rendront dans le nouvel accueil, situé dans le bâtiment de la Châteloise, à la Ruelle Thomas 14. Un accueil de midi est organisé sur le site de l'école du Lussy pour les élèves qui la fréquenteront.

Nous avons le plaisir de vous offrir la possibilité d'inscrire votre enfant pour la rentrée 2023/2024.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	7hoo-7h55	7hoo-7h55	7hoo-7h55	7hoo-7h55	7hoo-7h55
Matinée	7h55-11h35	7h55-11h35	Fermé	7h55-11h35	Fermé
Midi	11h35-13h25	11h35-13h25	11h35-13h25	11h35-13h25	11h35-13h25
Après-midi	13h25-15h10	13h25-15h10	13h25-15h10	13h25-15h10	13h25-15h10
Soir	15h10-18h00	15h10-18h00	15h10-18h00	15h10-18h00	15h10-18h00

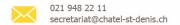
Un maximum de 4 jours par semaine peut être accordé à chaque enfant.

Veuillez prendre note que les plages horaires des matinées et après-midi seront ouvertes sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions.

En ce qui concerne les repas de midi, nous vous informons que les repas sont facturés en sus des heures de surveillance au prix coûtant, soit CHF 9.-- par repas.



www.chatel-st-denis.ch





La Commune propose pour les enfants qui fréquentent l'accueil extrascolaire de la Châteloise des cours de musique (éveil musical, divers instruments et chant), en partenariat avec l'école de musique châteloise ArtistFactory.

Vous trouverez sur le site internet communal <u>www.chatel-st-denis.ch</u> tous les renseignements utiles, formulaires d'inscription, tarifs et règlement concernant l'accueil extrascolaire et les cours de musique. Nous vous invitons à vous référer à l'article 3 du règlement de l'AES qui définit la procédure d'admission et, à cet égard, vous demandons de répondre scrupuleusement à l'ensemble des questions du formulaire d'inscription. Ces renseignements sont nécessaires pour définir les besoins prioritaires.

Bien entendu, le Secrétariat de l'AES se tient à votre entière disposition pour toute question ou toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter obtenir, au numéro de téléphone suivant 021 948 22 11 (touche 6) ou stephanie.allaman@chatel-st-denis.ch.

Le délai d'inscription à l'accueil extrascolaire est fixé au 31 mars 2023. Les inscriptions seront confirmées par la Commune, en fonction des disponibilités, à la fin du mois de mai 2023.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons, Madame, Monsieur, Chers Parents, nos salutations distinguées.

Secrétariat de l'AES

Stéphanie Allaman